
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixantième séance – Mardi 29 mai 2018, à 0 h 15

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 0 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Taimoor Aliassi, Pierre Gauthier, Stéphane Guex* et *Claude Jeanneret*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 mai 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 28 mai et mardi 29 mai 2018, à 17 h et 20 h 30, ainsi que mercredi 30 mai 2018 à 0 h, 2 h, 4 h et 6 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018 (PR-1262 A)¹.

Troisième débat

Le président. Une motion d'ordre des Verts et des socialistes vient de me parvenir. Elle demande un vote des amendements sans discussion, compte tenu du fait qu'ils ont déjà été traités en deuxième débat, et le vote immédiat du projet de budget, ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 43 oui contre 23 non (4 abstentions).

¹ Rapport, 7631.

Tous les départements.

*Page XX, services XXXX, politique publique XX,
groupes de comptes 3X.*

Le président. Cet amendement, déposé par le Parti socialiste et les Verts, demande la compensation de l'augmentation de la subvention au Musée des pompiers, acceptée en deuxième débat, soit une baisse de 5000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 32 non.

Département des finances et du logement.

*Page 5, service 1100, politique publique 91, Impôts,
groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.*

*Page 5, service 1100, politique publique 91, Impôts,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

Le président. Cet amendement du Parti libéral-radical propose la diminution de 1 centime additionnel pour les personnes physiques et morales (44,5 centimes en lieu et place de 45,5), soit une baisse de 16 093 000 francs. Y est couplé un ajustement des frais de perception, à la suite de cette diminution, soit une baisse de 482 790 francs. Le vote nominal est demandé.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui (2 abstentions).

Ont voté non (39):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve),

M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. François Mireval (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (34):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Renate Cornu (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (LR), M. Léonard Montavon (DC), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Nicolas Ramseier (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Pascal Spuhler (HP), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (2):

M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Claude Jeanneret (MCG).

Présidence:

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

*Département des finances et du logement.
Page 7, service 1400, politique publique 55, Chômage,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 2 des subventions.)*

*Page XX, services XXXX, politique publique XX,
groupes de comptes 3X.*

Le président. Cet amendement des socialistes et des Verts demande la suppression de la nouvelle subvention à la prévoyance professionnelle des retraités à 62 ans et représente une baisse de 1 500 000 francs. Y est couplée la suppression de la ligne prévoyant la compensation du fonds pour les retraites forcées.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 32 non (2 abstentions).

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité.
Page 20, service 4007, politique publique 14, Questions juridiques,
groupe de comptes 44, Revenus financiers.*

Le président. Le dernier amendement émane du Parti libéral-radical. Il demande la suppression des recettes des horodateurs, soit une baisse des revenus de 8 500 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 26 oui.

Le président. Tous les départements ont été traités. En attendant les délibérations actualisées avec les nouveaux chiffres, je propose, afin de gagner du temps, que les groupes et le Conseil administratif fassent leur déclaration finale. Apparemment aucun chef de groupe ne souhaite s'exprimer... Pas de déclaration pour le Conseil administratif non plus. Ah, la parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je suis ravie de voir que je suis la seule encore réveillée à cette heure-ci. (*Exclamations.*) Bien...

Le président. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Patricia Richard. Je fais comme vous, Monsieur le président, j'attends le silence.

Ce soir, ou ce matin, nous sommes réunis pour voir ce que veut dire le mot «judas». (*Exclamations.*) Un judas, c'est quelqu'un qui trahit les autres. (*Brouhaha.*)

Le président. Un moment, Madame Richard.

M^{me} Patricia Richard. Je vous l'avais dit, Monsieur le président.

Le président. Je réclame le silence de toute la salle, afin que vous puissiez vous exprimer. S'il vous plaît, on se calme. Allez-y, Madame Richard.

M^{me} Patricia Richard. Un judas, c'est quelqu'un qui vend son intégrité. Un judas, c'est quelqu'un qui accepte une motion, la M-1335, demandant qu'on réintroduise les coupes dans le budget et qu'on supprime les recettes fictives des horodateurs, au mois de mars, puis qui fait exactement l'inverse au mois de mai. Une personne qui a d'ailleurs l'air très fière de ses agissements.

Un judas, c'est quelqu'un qui va chercher ses ordres dans la majorité opposée. C'est une personne qui ne respecte pas les promesses qu'elle a faites à son électorat (*commentaires*) puisque...

Le président. S'il vous plaît, Mesdames, Messieurs! C'est une déclaration politique, alors... (*Exclamations et applaudissements.*) Continuez, Madame Richard, mais modérez vos propos, s'il vous plaît.

M^{me} Patricia Richard. Vu ce qui s'est passé ce soir, Monsieur le président, je ne modérerai que ce que j'ai envie de modérer. Judas a reçu trente deniers pour trahir Jésus-Christ. Combien certains ont-ils touché dans cette assemblée pour trahir les engagements qu'ils avaient pris en début de législature? Ne faut-il pas être schizophrène pour accepter une somme de la main gauche au Canton et la même de la main droite à la Ville? S'il y en a qui croient au Père Noël, ce n'est pas mon cas, ni celui de mon groupe.

Ce soir, certains d'entre vous ont non seulement trahi les accords qu'ils avaient passés, mais d'autres ont carrément refusé de donner le moindre sou à des

personnes qui ont été injustement mises de force à la retraite à 62 ans. Vous avez décidé que ces personnes resteraient dans la pauvreté, qu'on ne leur octroierait pas de complément à la prévoyance professionnelle et que, lorsqu'elles se retrouveraient à la retraite, elles devraient demander de l'aide au Service des prestations complémentaires, si elles avaient besoin du moindre centime. Parce que c'est la seule solution qu'elles auront.

Ceux que je vois ricaner ne savent absolument pas ce que c'est. Moi, je l'ai vécu. Parce qu'elle n'avait plus personne pour le faire, j'ai dû demander des prestations complémentaires pour une personne mise à la retraite forcée par la Ville et qui n'avait pas les moyens de payer son établissement médico-social. Vous ne savez pas ce que c'est et vous ne savez pas qui vous avez trahi ce soir. (*Brouhaha.*)

Le président. Un peu de silence! On écoute l'oratrice.

Mme Patricia Richard. En approuvant ce budget ce soir, Mesdames et Messieurs, vous laissez dans la précarité entre 50 et 70 anciens employés de la Ville. Soyez-en conscients.

En mettant les recettes des horodateurs dans ce budget, le Conseil administratif a fait la même chose que l'année dernière avec les recettes des Services industriels de Genève. Vous croyez qu'on n'a rien vu? Vous croyez qu'on laissera faire?

Le président. Vous vous adressez au président, Madame. Veuillez cesser vos interpellations vers la salle. Continuez.

Mme Patricia Richard. Il n'y a que la vérité qui blesse, Monsieur le président. Les réactions de certaines personnes prouvent à elles seules que le Parti libéral-radical a touché là où ça fait mal. (*Rires et commentaires.*) Ce budget précarisera non seulement les habitants de la Ville de Genève, qui continueront de payer des impôts démesurés, mais aussi les petits commerces qui ne pourront pas continuer à bénéficier de deux cafés par jour, selon la magistrature.

Soyez sûrs d'une chose: au Parti libéral-radical, nous avons la mémoire longue. (*Exclamations.*)

Des voix. Comme au Grand Conseil?

M^{me} Patricia Richard. Je peux continuer comme ça toute la nuit.

Le président. Nous pouvons aussi conclure les déclarations demain. Un peu de silence, s'il vous plaît, pour permettre à M^{me} Richard de terminer son intervention.

M^{me} Patricia Richard. Ce soir, vous avez décidé de laisser le Grand Théâtre dans l'incertitude. Vous avez décidé que le Musée des pompiers n'aurait pas un centime de plus. Vous avez décidé de ne pas indemniser les chômeurs de la Ville de Genève. Vous avez décidé d'inciter les personnes à ne pas payer leur stationnement aux horodateurs. Vous avez décidé d'encaisser cet argent, dont vous ne verrez jamais le moindre centime. Ce soir, certains ont décidé de trahir, d'autres ont tenu leur ligne. On verra ça au vote final. En tout cas, une chose est sûre, Monsieur le président: le Parti libéral-radical a toujours tenu sa ligne et il la tiendra encore longtemps.

M. Thomas Zogg (MCG). J'ai entendu M^{me} Richard évoquer le nom de Judas. Il doit sans doute s'agir de Judah Ben-Hur, pas de Judas Iscariote, car ce serait une grave insulte. Vous lui transmettez, Monsieur le président. Si ce mot était venu d'autres partis, j'aurais pu ne pas le prendre pour moi et y rester totalement indifférent.

En vérité, refuser de soutenir un budget excédentaire de 33 millions de francs, pour des motifs purement politiques, revient à se placer dans une posture opposée au bon sens et à la raison. Ce n'est pas le cas du Mouvement citoyens genevois qui se positionne – et s'est toujours positionné depuis sa création le 6 juin 2005 – par-delà les postures idéologiques et les positions dogmatiques, qui ne sont que l'apanage du passé et le reflet de temps anciens et désuets.

Pour le Mouvement citoyens genevois, il y a certains prérequis pour évaluer la pertinence d'accepter ou non un budget. Ceux-ci sont simples, limpides et clairs comme de l'eau de roche. La comparaison des colonnes des actifs et des passifs arrive-t-elle à une somme de zéro? C'est le cas précisément pour ce budget. Il est même excédentaire de 33 millions de francs. Par conséquent, non seulement nous sommes entrés en matière, mais nous l'accepterons, quelle que soit la position des uns et des autres! Ce n'est pas un budget politique, mais un budget de bon sens.

A titre personnel, ce qui me fait le plus mal, ce n'est pas d'entendre certains, ici, me traiter d'Iscariote, mais d'avoir subi un désaveu populaire dans les urnes à deux reprises. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois considère que la voix du peuple est sacrée. *Vox populi, vox dei.* Elle est

un peu comme la voix du Seigneur: toutes deux sont impénétrables, il ne faut pas demander une justification. Nous avons déjà entendu la voix du peuple à deux reprises. Le dicton dit «jamais deux sans trois» mais nous ne tenterons pas un énième rebondissement dans les urnes et un nouveau désaveu. Pour nous, ce serait un affront. Nous tenons le peuple en haute estime, comme le seul souverain valable sur le territoire de notre pays, et c'est pour cette raison que nous avons choisi de soutenir ce budget aujourd'hui.

M. Pierre Scherb (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre avait dit en introduction qu'il choisissait la voie de la prudence en refusant ce budget. Les débats de ce soir nous ont confirmés dans nos vues, puisque le budget a été aggravé.

Compte tenu du fait que le projet de budget 2018 totalisait des charges de 1 047 577 844 francs, contre 1 084 768 464 francs dans le budget 2017 sur lequel nous vivons grâce aux douzièmes provisionnels, soit une baisse de 37 millions de francs, nous aurions intérêt à l'accepter. Nous avons néanmoins choisi la voie de la prudence parce que, comme je l'avais dit, les charges, notamment pour ce qui est du Grand Théâtre, ne sont pas claires. Nous maintenons donc notre position.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Alfonso Gomez.

Des voix. Non! On vote!

M. Alfonso Gomez (Ve). Je vous demande pardon... Monsieur le président, j'aimerais remercier l'ensemble des conseillers municipaux et surtout, puisque cela n'a pas été fait, les collaborateurs et collaboratrices qui, depuis le début de la soirée, travaillent avec acharnement pour nous permettre de voter ce budget en urgence. (*Applaudissements.*) Je tiens également à relever, en dépit de quelques esclandres, la bonne tenue de ces débats.

Au Parti libéral-radical, je dis quand même que, s'il s'agit de tenir la ligne, on ne refuse pas d'entrer en matière sur un projet de budget déficitaire à hauteur de 20 millions de francs en octobre pour ensuite proposer des baisses de recettes et vouloir accepter un budget déficitaire de 16 millions de francs. C'est aussi cela, la cohérence.

Les Verts, eux, approuveront ce budget, c'est leur position. Bonne soirée!

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons au vote des délibérations. (*Le président donne lecture des délibérations.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 40 oui contre 32 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 40 oui contre 31 non (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 40 oui contre 32 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2018, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des

impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2018.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à.....	1 195 164 225
sous déduction des imputations internes de.....	<u>-83 655 673</u>
soit un total des charges nettes de.....	1 111 508 552
et les revenus à.....	1 195 362 461
sous déduction des imputations internes de.....	<u>-83 655 673</u>
soit un total des revenus nets de.....	1 111 706 788

L'excédent de revenus présumé s'élève à 198 236 francs.

Il se décompose de la manière suivante

Résultat opérationnel.....	198 236
Résultat extraordinaire.....	0

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses.....	100 000 000
recettes.....	<u>0</u>
investissements nets.....	100 000 000

b) patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes.....	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) total	
dépenses	130 000 000
recettes.....	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Fr.

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets PA	100 000 000
amortissements PA	76 744 525
attribution aux fonds (-) prélèvement.....	<u>1 144 650</u>
excédent de revenus de fonctionnement	198 236
autofinancement	<u>78 087 411</u>
insuffisance de financement	21 912 589

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 198 236 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2018 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 21 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30 000 000 de francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2018, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

Le président. En guise de conclusion, je tiens à vous remercier pour votre assiduité, Mesdames et Messieurs, votre discipline aussi, effectivement, votre enthousiasme et votre engagement. Je vous souhaite une belle nuit! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 0 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8070
2. Communications du Conseil administratif	8070
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8070
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le nouveau projet de budget 2018 (PR-1262 A). Troisième débat	8070

Le mémorialiste:
Ramzi Touma